

Conseil Municipal du 28 juin 2018

Le **vingt-huit juin** deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **21 juin 2018**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Étaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : néant

Pouvoir(s) : -

Secrétaire de séance : Solange MONNIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 31 mai 2018.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 10 - Compte-rendu de la Commission « Salle polyvalente »
- 11 - Opé 172 - Place de La Poste : Aménagements provisoires
- 12 - Commission CULTURE : Projet de panneaux d'interprétation patrimoine culturel communal

Opération 172 – Restructuration Rue du Fief aux Moines

1) Présentation Plan AVANT-PROJET

DCM 2018-06-28-01

Monsieur le Maire présente le plan AVANT-PROJET reçu le 20/06/2018 du Maître d'œuvre TECAM, et invite le Conseil Municipal à faire part de ces observations éventuelles (ce plan a été transmis en annexe de la convocation pour la présente séance).

Une réunion de concertation avec les représentants « RESEAUX » aura lieu le 04 juillet à 16h00 en Mairie de Vaiges.

Décision :

Après examen de ce plan AVANT-PROJET, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet les observations suivantes :

- *supprimer le bloc sanitaires publics et l'ancien abri-bus sur le parking en bas de la Rue du Fief aux Moines ;*
- *remplacer les stationnements perpendiculaires bordant ce parking côté rue, par des stationnements longitudinaux ;*
- *supprimer l'espace vert le long de la rue au niveau du lavoir (empêche l'accès des riverains à leur garage -N°7/JOLIER) ;*
- *supprimer le revêtement bleu sur la chaussée ;*
- *supprimer le plateau au carrefour Rue des Lilas-Rue des Rosiers et conserver les 3 stationnements sur droite en montant ;*
- *d'une manière générale, en partant du bas de la rue jusqu'à l'entrée du Jardin Public, voir s'il est possible d'organiser les cheminements piétons sur le côté gauche et les stationnements du côté droit, et inversement de l'entrée du Jardin Public jusqu'à la rue du cimetière ;*
- *tracer les stationnements sur l'espace en enrobé situé à droite en entrant sur le lotissement près du Centre de Secours.*

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.* publiée le

Opération 213 – Eclairage public /LED – Programme 2018

2) CR de la réunion préparatoire avec TEM53

DCM 2018-06-28-02

Monsieur le Maire présente la situation d'avancement de l'opération 213 relative au programme 2018 pour l'équipement de lampes LED sur le réseau d'éclairage public. Les travaux ont débuté ce mardi 26 juin 2018.

A l'occasion de cette prestation, 4 points d'éclairage seront supprimés (mâts-boules vétustes au carrefour Route du Mans - Rue des Charmes).

Financement TEPCV 36 000 € accordé à TEM53 = 150 € /lampe LED : la convention TEPCV du territoire des Coëvrons a arrêté un programme 2018 pour 240 lampes LED sur l'ensemble du territoire (et seuls les travaux réalisés en 2018 sont éligibles). Au 02/03/2018 : 2 communes avaient délibéré et engagé leurs commandes pour un total de 72 lampes.

Concernant le programme 2016 réalisé à Vaiges, le reversement de l'aide financière de 6 000 € reste toujours attendu.

Décision :

Le Conseil Municipal prend acte de l'avancement de ce dossier.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.* publiée le 21/07/2018

Affaires scolaires

3) Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 14 juin 2018

DCM 2018-06-28-03

Madame Sophie ADAM rend compte de cette réunion, et notamment :

- 1 - Effectifs prévisionnels de la rentrée 2018-2019 : 116 élèves
- 2 - Bilan des activités (sports, sorties extérieures, classe orchestre...)
- 3 - Aménagements à prévoir (entretiens et réparations de bâtiments)
- 4 - Observation de parents (revoir l'équité de la répartition des subventions pédagogiques du fait du financement complémentaire alloué aux élèves Légérois par la Commune de St Léger).

Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de ce compte-rendu qui leur sera transmis dans son intégralité.

Enregistrée en Préf le *non soumis à transmission en Préf.* publiée le 21/07/2018

Ressources humaines

4) Modification de l'organisation des services pour la rentrée scolaire septembre 2018

DCM 2018-06-28-04

Monsieur le Maire expose les modifications apportées aux emplois des services périscolaires, concernés par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et notamment par la suppression de classe le mercredi matin, pour la rentrée de septembre 2018.

A l'issue :

- des réunions collectives (08 et 26 février 2018, 23 avril 2018),
- des diverses rencontres individuelles avec la Directrice des services durant la période,
- des rendez-vous individuels avec le Maire le 21/06/2018,

la procédure de concertation, avec les agents concernés, a abouti à l'élaboration de nouveaux plannings de travail pour les 8 emplois liés aux services scolaire et périscolaires :

Ref. Emploi	modif Planning	TTH initial	TTH nouveau	tx modif TTH	soumis à avis CTP
4 / Cuisinière + acc périscolaire	OUI (1)	35h	35h	0 %	non
5 /Animateur- Directeur acc périscolaire	NON	22/35h	22/35h	0 %	non
7 / ATSEM + cantine + acc périscolaire	OUI (1)	35h	35h	0 %	non
8 / Aide ATSEM + cantine + acc périscolaire	OUI (1)	35h	35h	0 %	non
9 / Ménages + cantine + acc périscolaire	OUI	32,50/35h	32,50/35h	0%	non
10/ Aide cantine	NON	5,36/35h	5,36/35h	0 %	non
11/ Cantine + acc périscolaire + ménages	OUI	35h/35h	35h/35h	0%	non
12/ Ménages + cantine	OUI (2)	33/35h	33,50/35h	+ 1,52 %	non

(1) = plafonnement à 10 heures /jour

(2) : augmentation liée essentiellement à l'attribution d'un créneau supplémentaire d'un quart d'heure (total = 1 heure/semaine) pour le ménage des salles du restaurant scolaire après le service du repas.

Décision

Considérant l'exposé ci-dessus ;

Considérant que les modifications de temps de travail ne dépassent pas 10 % des temps de travail initiaux, la procédure ne nécessite pas de requérir l'avis préalable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la FPT53 ;

Considérant les accords donnés par les agents concernés par les modifications de leurs plannings de travail ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide les modifications de temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2018, comme présentées ci-dessus ;

- dit que le tableau des emplois de la Commune de Vaiges sera mis à jour à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

- charge le Maire de prendre les décisions individuelles relatives à chaque agent concerné.

Enregistrée en Préf le 02/07/2018

publiée le 2/07/2018

Pôle enfance

5) CR de la réunion du 28 mai 2018 avec les utilisateurs de la structure

DCM 2018-06-28-05

Supprimé (doublon avec séance du 30 mai).

Budgets

6) Décisions modificatives budgétaires

DCM 2018-06-28-06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
	néant		
Total de la présente décision		0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire DMB N° 2018-01	- €	- €
	Pour mémoire DMB N° 2018-02	- €	- €
	Pour mémoire BP	1 676 330,45 €	1 676 330,45 €
Total section fonctionnement		1 676 330,45 €	1 676 330,45 €

Section d'Investissement			
Chap / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
169 /	Sécurisation entrée école primaire		2 100,00 €
193 /	Assist techniq / Mayenne Ingénierie		4 212,00 €
020	Dépenses imprévues		- 6 312,00 €
Total de la présente décision		0,00 €	0,00 €
	Pour mémoire DMB N° 2018-01	- €	- €
	Pour mémoire DMB N° 2018-02	- €	- €
	Pour mémoire BP	850 428,52 €	850 428,52 €
Total section investissement		850 428,52 €	850 428,52 €

Enregistrée en Préf le 02/07/2018

publiée le 2/07/2018

Participation citoyenne

7) Réunion publique le 03 juillet à 20h30 à la salle "La Passerelle"

DCM 2018-06-28-07

Le Conseil Municipal s'étant prononcé favorablement au dispositif "Participation citoyenne" du Ministère de l'Intérieur, cette réunion publique d'informations vise à porter à la connaissance de tous, cette action organisée par les Services de Gendarmerie en faveur de la Sécurité Publique.

Le dispositif prévoit notamment la mise en place d'un partenariat entre la Commune et la Gendarmerie, en désignant un (ou des) référent(s) "Sécurité" sur le territoire communal.

Fibre optique 2021

8) Projet de réunion publique le 31 août 2018

DCM 2018-06-28-08

Projet en cours.

Agence de l'Eau Loire Bretagne

9) Avis sur motion adopté par le Comité de Bassin le 26 avril 2018

DCM 2018-06-28-09

CONSIDERANT

- a) L'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour attendre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
 - b) L'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et nécessité de maîtriser le risque de contentieux
 - c) La nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement de compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
 - d) Le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin
 - e) Les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin
 - f) La nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'Etat, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau
 - g) L'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^{ème} programme (292 millions d'euros d'aide par an)
 - h) Que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017
 - i) Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros
 - j) Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versée 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB
- Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin
 - Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention
 -

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi considéré l'encadrement législatif des 11^{èmes} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

La présente motion sera transmise au premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

Enregistrée en Préf le 02/07/2018

publiée le 2/07/2018

10) Compte-rendu de la Commission « salle polyvalente »

DCM 2018-06-28-10

Propositions :

- Mise à disposition gratuite pour les communes coëvronnaises (besoins ponctuels)
- La mise en place des tarifs à appliquer (suite à la reprise en gestion communale)
- Le lancement d'une étude pour le changement de portes (portes battantes des issues de secours, porte du local matériel) et la rénovation du revêtement rouge sur la façade principale.
- Le calage de dates pour visiter des salles (en préparation de l'étude pour le projet de changement du sol sportif).

11) Opé 172 -Place de La Poste /aménagement provisoires de circulation

DCM 2018-06-28-11

Monsieur le Maire rend compte de la procédure de consultation

- Date d'envoi des courriers d'appel d'offres : 15 mai 2018
- Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2018 à 12 h.
- Le registre de dépôt des plis a été arrêté à : 2 offres reçues dans le délai imparti.
- Ouverture et analyse des offres : 25 juin 2018
- 28 juin : présentation du rapport d'analyse en Conseil Municipal.

Décision d'attribution

N° lot	Corps d'état	Attributaire	Montant du marché	
			HT	TTC
unique	Aménagements signalisations temporaires	ESVIA	1 981,86 €	2 378,23 €

Enregistrée en Préf le

non soumis à transmission en Préf.

publiée le 2/07/2018

NB : une note d'informations sur ces modifications sera distribuée aux parents d'élèves (cartables) la semaine prochaine (dernière semaine d'école).

12) Commission CULTURE : action en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire et le Service départemental du Patrimoine

DCM 2018-06-28-12

Projets de création de parcours (ludiques et informatifs) agrémentés de panneaux d'interprétation, sur la thème « patrimoine vaigeois », conçus par les enfants des écoles de Vaiges (ce projet sera soumis à l'approbation des Directeurs, afin d'en définir l'échéancier de réalisation /1 ou 2 années scolaires).

Porté à connaissance de décisions du Maire : voir annexe

Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Opé 172 - Restructuration Rue du Fief aux Moines	Aménagements communaux	04 juillet	16h00	Mairie
Prépa bulletin communal 2018	Communication	27 juillet	20h00	Mairie

Conseil Municipal

Jeudi 26 juillet

Jeudi 30 août

Jeudi 27 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le Secrétaire de séance,
Solange MONNIER



Le Maire,
Régis LEFEUVRE



